



Mon patron a essayé de m'étrangler

Par **val87erie878787**, le **06/03/2011 à 16:46**

Bonjour, rn jeudi dernier mon patron (qui est d'un naturel nerveux et agressif) a "pété un câble" et a essayé de m'étrangler suite à un différent concernant la façon de solutionner le problème d'un client. rnrnil a essayé de m'étrangler et m'a roué de coups, je suis allé à l'hôpital et le médecin m'a remis une ITT de 3 jours. mon patron m'a menacé de venir "finir le travail" chez moi. rnrnun témoin était présent, mais face au caractère de mon patron je doute qu'il témoigne. rnrnj'ai été déposer plainte à la gendarmerie et ils ont pris des photos de mes hématomes (au cou et aux jambes). rnrnje suis actuellement arrêté 8 jours par mon médecin traitant (pour dépression). rnrnque dois je faire? rnrnai-je le droit de ne pas me rendre à mon travail à l'issue de mon arrêt maladie de 8 jours ? rnrnj'ajoute que deux anciens employés on préféré, il y a deux ans, démissionner, car ils étaient victimes d'agressions verbales. rnrnje vous remercie de votre aide car je suis complètement perdu, je ne sais pas par où commencer....

Par **edith1034**, le **06/03/2011 à 17:09**

étrangler son employé ce n'est pas gentil ! rnrnc'est une faute inexcusable de votre patron qui équivaut à un licenciement sans cause réelle et sérieusernrnil faut faire un recours aux prud'hommes et ne plus retourner au travail rnrnpour tout savoir sur le licenciement suite à la faute de l'employeur rnrnallez en bas de page
drnrn<http://www.fbIs.net/CDIARRET.htm> rnrnavec votre plainte et votre recours aux prud'hommes rnrnallez au pôle emploi pour vous inscrire et obtenir vos allocations rnrnsi vous n'êtes pas juriste, allez voir un avocat pour vous aider devant les prud'hommes car vous avez droit à des dommages et intérêts en plus de l'indemnité au pénal